



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

08 janvier 2019

Protection des investisseurs européens : l'ESMA prolonge à nouveau les mesures d'interdiction des options binaires et les restrictions à la commercialisation, la vente et la distribution de CFD

En place depuis l'été 2018, l'interdiction de la vente d'options binaires aux particuliers et la restriction de celle de certains CFD sont reconduites.

Estimant que les risques pour les épargnants demeurent, le Conseil de l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF ou ESMA en anglais) a décidé de renouveler ces mesures de protection en vigueur depuis l'été 2018 :

- A compter du 2 janvier 2019, l'interdiction de vente d'options binaires aux particuliers de l'Union européenne est prolongée ;
- A compter du 1er février 2019, les restrictions concernant la commercialisation, la vente et la distribution de CFD auprès du grand public sont également reconduites.

Ces deux mesures, une fois publiées au Journal Officiel de l'Union européenne, s'appliqueront chacune pour une nouvelle période de trois mois.

L'AMF envisage de mettre en place des mesures nationales qui entreraient en vigueur dès que les mesures de l'ESMA ne s'appliqueront plus.


En savoir plus

- 📄 Le communiqué de l'ESMA pour les options binaires
- 📄 Le communiqué de l'ESMA pour les CFD

Mots clés

CFD

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS





MISE EN GARDE

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

14 janvier 2025

L'AMF et l'ACPR mettent en garde le public contre les activités de plusieurs acteurs qui proposent en France des investissements sur le Forex et sur des produits dérivés sur...



MISE EN GARDE

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

10 janvier 2025

Crypto-actifs : l'Autorité des marchés financiers met en garde le public contre les activités de plusieurs acteurs non autorisés



MISE EN GARDE

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

07 janvier 2025

L'AMF met en garde le public contre l'offre frauduleuse d'investissement en Forex de la plateforme de trading LIVAXXEN



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02